

Je dois déclarer, pour l'information de la Chambre et des personnes intéressées, que le comité désire qu'il soit bien compris, qu'aucune nouvelle prolongation ne sera accordée.

Motion adoptée.

PREMIÈRES LECTURES.

Bill (n° 8) concernant la Compagnie de pont de chemin de fer et de tunnel de la rivière Sainte-Claire.—(M. Bergin.)

Bill (n° 9) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer d'Érié à Niagara.—(M. Bergin.)

Bill (n° 10) à l'effet de réduire le capital social de la Banque Fédérale du Canada et pour d'autres fins.—(M. Small.)

Bill (n° 11) à l'effet d'étendre la juridiction de la cour maritime d'Ontario.—(M. Ailon.)

Bill (n° 13) concernant les voituriers par terre.—(M. McCarthy.)

COMPTE-RENDU OFFICIEL DES DÉBATS.

M. WHITE (Cardwell): Je demande la permission de proposer l'adoption du second rapport du comité des *Débats*. Je dois dire que nous en avons retranché toute la partie relative à la distribution. Le nombre des exemplaires qui seront imprimés pendant la session nous permettra de faire une distribution quotidienne aux journaux et de leur donner un exemplaire rolié à la fin de la session, si les députés sont disposés à diminuer la quantité d'exemplaires qu'ils reçoivent. Mais en même temps, nous avons pensé qu'il valait mieux retrancher cette partie du rapport et la soumettre encore à la considération et aux délibérations des députés.

Quant à l'autre partie du rapport, celle qui a trait au personnel des traducteurs, le comité après de nouvelles consultations, a décidé de s'en tenir à la recommandation de son premier rapport.

Motion adoptée.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE.

Sir JOHN A. MACDONALD présente un message de Son Excellence le gouverneur général.

M. L'ORATEUR lit le message, lequel est conçu en ces termes :

LANSDOWNE.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes un rapport du conseil approuvé nommant le Très honorable sir John A. Macdonald, président du Conseil privé de la reine pour le Canada, l'honorable sir Leonard Tilley, ministre des finances, l'honorable sir Hector Langevin, ministre des travaux publics, et l'honorable A. W. McLelan, ministre de la marine et des pêcheries, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte 31 Victoria, chapitre 27, intitulé: "Acte relatif à l'économie interne de la Chambre des communes, et pour d'autres fins."

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 2 février 1885.

BILL DES COMMISSAIRES DE CHEMINS DE FER.

M. McCARTHY présente un bill (n° 12) à l'effet de constituer une cour de commissaires de chemins de fer pour le Canada et d'amender l'Acte refondu des chemins de fer, 1879.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Expliquez cela.

M. McCARTHY: La seule explication que je désire offrir est celle-ci: je me propose de demander l'opinion de la Chambre lors de la seconde lecture du bill. On l'a déjà renvoyé au comité, la question y a été pleinement discutée, et le public et la Chambre connaissent bien le sujet. Je me propose, comme je l'ai dit, de demander l'opinion de la Chambre lors de la seconde lecture.

La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.

M. BEATY

BILL A L'EFFET D'AMENDER LES LOIS CONCERNANT LES ELECTIONS PARLEMENTAIRES.

M. CAMERON (Huron) présente un bill (n° 14) à l'effet de refondre et modifier les lois concernant l'élection des députés à la Chambre des communes.

M. McCARTHY: Expliquez cela.

M. CAMERON (Huron): Le bill que je présente est en substance le même qui était devant la Chambre à la dernière session du parlement, mais auquel nous n'avons pu arriver à cause de l'encombrement des affaires à la fin de la session. Un des principaux objets de ce bill est de convertir en offenses criminelles les infractions aux dispositions qu'il contient—les fautes des candidats aussi bien que des électeurs. Le bill contient plusieurs dispositions que je discuterai à fond quand j'en proposerai la seconde lecture.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.

LA LOI SCOTT.

M. TUPPER: Est-ce l'intention du gouvernement d'indemniser les personnes qui ont intenté des poursuites sous l'opération de la loi Scott, mais ont échoué uniquement parce que les tribunaux ont décidé que la proclamation de la loi était nulle et sans effet?

M. COSTIGAN: Je désire répondre que le gouvernement est d'opinion qu'il n'a aucune raison d'assumer une responsabilité quelconque au sujet de ces poursuites.

CHARGE DE MINISTRE DES CHEMINS DE FER.

M. BLAKE: Combien de jours l'ancien ministre des chemins de fer a-t-il passé en Canada, durant la vacance entre la session de 1883 et celle de 1884? A quelle date a-t-il donné sa démission? Qui a rempli les fonctions de ministre des chemins de fer depuis sa démission? Le gouvernement a-t-il l'intention de remplir le poste vacant de ministre des chemins de fer? Si oui, quand?

Sir JOHN A. MACDONALD: Le mémoire que l'on m'a fourni ne répond pas à la première partie de la question—celle qui a rapport au nombre de jours que sir Charles Tupper a passés en Canada, durant la vacance entre la session de 1883 et celle de 1884; mais je donnerai ce renseignement à l'honorable député demain.

Sir Charles Tupper a donné sa démission vers le premier juin 1884. L'honorable John Henry Pope a rempli les fonctions de ministre des chemins de fer depuis cette démission.

Nous nous proposons de nommer quelqu'un à la position de ministre des chemins de fer avant longtemps.

CHARGE DE BIBLIOTHÉCAIRE DU PARLEMENT.

M. BLAKE: Quand le poste de bibliothécaire du parlement est-il devenu vacant? Un bibliothécaire a-t-il été nommé? Si non, quand le gouvernement se propose-t-il d'en nommer un?

Sir JOHN A. MACDONALD: La position de bibliothécaire est devenue vacante à la mort de M. Todd.

M. BLAKE: J'ai demandé quand.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je vous dis que c'est à la mort de M. Todd.

M. BLAKE: Mais quand est-ce que M. Todd est mort?

Sir JOHN A. MACDONALD: Le 22 janvier 1884. Un bibliothécaire n'a pas encore été nommé; nous en nommons un avant longtemps. Je dirais bien demain, mais je sais que cela ferait rire l'honorable député.